

Motion de Mmes Vanessa Ischi Kaplan, Christina Matthey, MM. Georges Breguet, Roberto Brogini, Marc Dalphin, Alain Gallet, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Pour un avenir durable du quartier de Sécheron, demandons un plan directeur de quartier».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2002)

MOTION

Considérant que:

- la réorganisation de l'ensemble du périmètre du quartier de Sécheron – périmètre délimité par les rues du Valais et de la Paix, entre la rue de Lausanne et les voies CFF – est en cours;
- de nombreux projets y voient le jour (Serono, tram 13, halte RER/CFF, parking d'échange, parking de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), etc.), mais qu'ils sont tous contestés (recours, etc.), à un titre ou à un autre;
- la réponse du Conseil administratif (1^{er} octobre 2001) à la motion M-138 (6 décembre 2000), «Avenir des terrains industriels de Sécheron et sort de leurs locataires», affirmait que: «Le groupe de travail (Etat-Ville) ainsi constitué était chargé d'élaborer un schéma directeur de quartier qui devait intégrer dans une conception d'ensemble des projets en cours ou réalisés, ainsi que les dossiers en suspens», concluant au point A qu'«il s'engage à fournir une information régulière au Conseil municipal», et relevait à de multiples reprises, dans la liste des sept projets en cours de définition, qu'on oeuvrait «dans un contexte de dossiers qui, bien qu'interdépendants, avancent à des rythmes différents et imprévisibles»;
- en bref, rien ne s'est décidé dans l'intervalle, que tout est seulement à l'état d'ébauche, mais que le risque est immense qu'un jour pas si lointain le Conseil municipal se trouve devant le fait accompli;
- le flou de plus en plus intense règne, redoublé de bribes d'informations tout à fait inquiétantes et incontrôlables, aussi bien pour le projet Serono que pour les projets de parkings;
- l'impression que le quartier de Sécheron court un risque majeur de déstructuration est de plus en plus évidente, suite à une addition d'opérations successives ne permettant plus de maîtriser les impacts environnementaux;
- l'on pourrait alors assister à une atteinte irrémédiable à la qualité de vie de tous ses usagers et, en particulier, des habitants;
- l'aménagement de ce quartier, pratiquement au cœur de la ville d'aujourd'hui, représente une importance stratégique et que la Ville de Genève ne saurait répéter, dans ce domaine, l'incroyable gaspillage qu'elle a laissé commettre aux Charmilles;

- l'opportunité à penser sans tabou l'aménagement de ce quartier est une condition essentielle qui peut permettre d'éviter le type d'erreur irréparable qu'on a connu pour les Charmilles;
- l'opportunité d'un projet global d'aménagement concerté est encore possible, sous la forme d'un plan directeur de quartier, pour lequel existe, depuis 1993, un groupe de travail Ville-Etat;
- ce groupe pourrait trouver là un premier débouché concret et pratique;
- le besoin est tout à fait fondé de remettre en question le principe même de conserver à cet endroit une zone industrielle, au cœur de la ville, à deux pas du lac, dans un environnement urbain de bonne qualité (malgré la présence des voies CFF), alors que justement de nombreuses zones industrielles ont été créées et aménagées tout exprès en plusieurs endroits du canton;
- le besoin le plus impérieux se situe aujourd'hui en matière de logements (à quoi bon créer des emplois si on ne peut pas loger les employés?) et que cette situation amène régulièrement le Conseil municipal à devoir envisager des projets de densification qui ne répondent pas à de légitimes exigences de qualité de vie;
- la possibilité, parfaitement envisageable et souhaitable, de créer à cet endroit des logements s'articulerait à un bon équilibre de mixité et de proximité avec les activités artisanales, voire industrielles de petite dimension;
- la critique se fait de plus en plus insistante concernant l'emplacement du parking d'échange, bien trop proche du centre-ville et faisant une concurrence immédiate à la halte RER/CFF liée à la construction de la troisième voie CFF;
- le projet de ce parking d'échange empêche la construction du parking de l'OMC à cet endroit et que celui-ci, du coup, pourrait se construire dans le périmètre de l'OMC, au bord du lac, en dérogation des lois protégeant les rives du lac,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire usage de son droit d'initiative en matière d'aménagement du territoire en vue de l'adoption d'un plan directeur pour le périmètre de Sécheron compris entre l'avenue de la Paix, l'avenue Blanc, l'avenue de France et les voies CFF, fixant les parkings prévus dans ce périmètre et leur contenance, tout en garantissant la réalisation d'un parking d'échange d'une capacité de 800 places.